

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À LA  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE LA FCEI**



**Demande no 1**

**Référence :** HQD-1, Document 1, page 7 de 65

**Préambule :** « Les impacts énergétiques prévus s'élèvent à 750 GWh implantés à la fin de 2006, ce qui représente près de 9 % des potentiels technico-économiques évalués pour une période de 5 ans. Cet objectif est réaliste bien qu'ambitieux. »

**Questions :**

- a. Veuillez préciser ce qui amène le Distributeur à indiquer que cet objectif est ambitieux. Veuillez expliciter votre réponse.

**Réponse:**

**Pour atteindre l'objectif, Hydro-Québec Distribution doit compléter le développement de 16 programmes, pour un lancement dans moins d'un an. Le développement d'un programme comporte plusieurs activités pour que les clients puissent avoir accès à l'information, aux outils ou l'aide financière, que la communication soit efficace, que les contrôles soient en place, etc.**

**La plupart des programmes ont des objectifs de participation ambitieux, comme celui de 750 000 ménages et de 1800 entreprises pour le service de diagnostic énergétique.**

**Au total, c'est 113M\$ que les clients doivent investir sur la période du plan en mesures d'économies d'énergie au-delà du 108,8M\$ d'Hydro-Québec Distribution.**

- b. Veuillez indiquer à quel niveau en pourcentage des potentiels technico-économique le plan ne serait plus ambitieux.

**Réponse:**

**Le mot ambitieux ne se qualifie pas sur la base d'un taux de réalisation du potentiel mais sur un niveau de participation attendu des clients sur la période de 3 ans à chacun des divers programmes.**

- c. Veuillez indiquer à quel niveau en pourcentage des potentiels technico-économique le plan serait ambitieux mais non réalisable.

**Réponse:**

Voir la réponse à la question 1b.

**Demande no 2**

**Référence :** HQD-1, Document 1, page 20 de 65

**Préambule :** Section sur « Les acteurs en efficacité énergétique »

**Questions :**

- a. Dans l'analyse de marché, HQD ne fait pas référence aux entreprises qui offrent des services de gestion communautaire d'efficacité énergétique. Veuillez indiquer pourquoi.

**Réponse:**

**L'approche communautaire est privilégiée pour le programme visant les ménages à budget modeste, offert par l'AEÉ, et supporté par Hydro-Québec Distribution.**

- b. Dans les partenariats, le Distributeur n'inclut pas les distributeurs gaziers québécois, soit Société en commandite Gaz Métropolitain ou Gazifère inc. Veuillez indiquer pourquoi.

**Réponse:**

**Les programmes proposés ne sont pas pertinents à la mission des distributeurs gaziers.**

- c. Dans les partenariats, le Distributeur n'inclut pas les municipalités. Veuillez indiquer pourquoi.

**Réponse:**

**Dans le cadre de son PGEÉ, Hydro-Québec Distribution considère les municipalités comme étant d'abord des clients propriétaires d'un parc de bâtiments.**

**Toutefois, il est possible que certains partenariats soient développés avec des municipalités lors des phases de développement et de déploiement des programmes " Initiatives énergétiques – Marché CI " et " Éclairage public ".**

**Par ailleurs, soulignons qu'Hydro-Québec Distribution participe au comité des municipalités (AQME), lequel a pour but premier de promouvoir l'efficacité énergétique dans le secteur municipal.**